

**ASSEMBLÉE  
DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**RAPPORT ET RECUEIL DES VŒUX ET MOTIONS  
DE LA COMMISSION DES FINANCES ET  
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**2<sup>ème</sup> session  
de l'Assemblée plénière  
(du 7 au 12 mars 2005)**

# SOMMAIRE

## Liste des membres de la Commission

## Rapport de M. Bernard PELLETIER, rapporteur de la Commission

## Vœux et Motions de la Commission des finances et des affaires économiques :

- **FIN/V01/05.03** : Prolongation des délais de paiements fiscaux pour les Français établis hors de France
- **FIN/V02/05.03** : Association de l'A.F.E. à la réflexion sur l'avenir de l'Aide Publique au Développement (A.P.D.)
- **FIN/V03/05.03** : Paiement des pensions et retraites aux Français résidant à l'étranger
- **FIN/V04/05.03** : Situation fiscale des retraités français établis dans certains pays d'Afrique
- **FIN/V05/05.03** : Diffusion aux membres de l'A.F.E. de la *Lettre du Gouvernement*
  
- **FIN/M01/05.03** : Mensualisation des allocataires du CCPAS d'Annaba (Algérie)
- **FIN/M02/05.03** : Devenir des écoles publiques conventionnées au Gabon

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

*Président : M. LARTILLEUX Didier*

*Vice-Présidents : M. GIRAULT Pierre et M. COURCIER Maurice*

*Secrétaire : M. CORON Robert*

*Rapporteur : M. PELLETIER Bernard*

<b>MM.</b>	<b>ALEMANY Yves</b>	<b>M.</b>	<b>LARTILLEUX Didier</b>
	<b>BAYSSET Jean</b>	<b>Mme</b>	<b>LEPAGE Claudine</b>
	<b>BEGIN Denis</b>	<b>MM.</b>	<b>LOUSTAU Henry-Jean</b>
	<b>BELLANGER Serge</b>		<b>MARCILHACY Emmanuel</b>
	<b>BONIN Roger</b>		<b>MASSIDA André</b>
	<b>CASTELNAU Jean-Louis</b>		<b>MESTRE Pascal</b>
<b>Mme</b>	<b>CHAABAN Nicole</b>		<b>MEUNIER Jean-François</b>
<b>MM.</b>	<b>CHAPPELLET François</b>		<b>PAPA Georges</b>
	<b>COFFRANT Jacques</b>		<b>PÉLISSON Gérard</b>
	<b>CORON Robert</b>		<b>PELLETIER Bernard</b>
	<b>COURCIER Maurice</b>		<b>PRETET Jean-Charles</b>
	<b>DELCOS Jacques</b>	<b>Mme</b>	<b>RAHAL Tassadit Radya</b>
	<b>DURIEUX Bruno</b>	<b>MM.</b>	<b>TESTARD Michel</b>
	<b>GIRAULT Pierre</b>		<b>TIZON Michel</b>
	<b>GRANRY Éric</b>		<b>VALES Alain</b>
	<b>JUNGBLUT Henry</b>		<b>VILLARD Marc</b>
<b>Mme</b>	<b>KATENDE Madeleine</b>		<b>VILLEROY DE GALHAU Claude</b>
<b>MM.</b>	<b>KONDO Samuel</b>		<b>VINET Serge</b>
	<b>LACHAUD Jean</b>		<b>YUNG Richard</b>

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé par le Président est confirmé.

### EXAMEN DES VŒUX ANTERIEURS ET DE LEURS REPONSES

La Commission a procédé à l'examen des vœux et motions des sessions de mars et octobre 2004, ainsi que des réponses qui y ont été apportées. Elle déplore, encore une fois, de constater le faible taux de réponse, puisque sur un total de 16 vœux et motions, huit sont encore sans réponse et parmi les huit réponses obtenues, trois sont jugées insatisfaisantes. La Commission juge d'autre part totalement inadmissible que sur les sept vœux et motions adoptés en mars 2004, six soient encore sans réponse un an plus tard. La Commission ressent cette négligence comme une remise en question de l'utilité de ses travaux, attire l'attention des membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger sur cet état de fait et les invite à réagir et à proposer des mesures à prendre pour mettre fin à cette dérive.

#### **1. Vœux et motions de mars 2004**

<b>Vœu</b>	<b>Objet du vœu</b>	<b>Observations de la Commission</b>	<b>Suivi</b>
<b>FIN/V01/04.03</b>	Limite d'âge pour les contrats de VIE	Sans réponse	La Commission demande que le vœu soit repris en considération.
<b>FIN/V02/04.03</b>	Contrats de VIE	Sans réponse	La Commission demande que le vœu soit repris en considération.
<b>FIN/V03/04.03</b>	Contrats de VIE pour les entreprises de droit local appartenant à des Français établis hors de France	Sans réponse	La Commission demande que le vœu soit repris en considération.
<b>FIN/V04/04.03</b>	Instruction des dossiers de visa à caractère économique	Sans réponse	La Commission demande que le vœu soit repris en considération.
<b>FIN/M01/04.03</b>	Transfert sans pénalité fiscale des soldes des régimes d'épargne-retraite canadiens (REER) sur les régimes français équivalents (PERP)	Sans réponse	La Commission demande que la motion soit reprise en considération.
<b>FIN/M02/04.03</b>	Demande de création d'un poste d'Attaché commercial à Dar es-Salaam, Tanzanie	Sans réponse	La Commission demande que la motion soit reprise en considération.
<b>FIN/M03/04.03</b>	Couverture optimum et complémentaire des moyens de transmission radio à Libreville au Gabon	Réponse très satisfaisante	

## 2. Vœux et motions d'octobre 2004

Vœu	Objet du vœu	Observations de la Commission	Suivi
<b>FIN/V01/04.10</b>	Fracture numérique en Afrique	Réponse explicative	La Commission demande au Secrétariat général de l'AFE d'assurer le suivi de ce vœu.
<b>FIN/V02/04.10</b>	Conséquence du gel et de la réduction des crédits du Fonds de Solidarité Prioritaire de la DGCID	Réponse favorable	La Commission demande au Secrétariat général de l'AFE d'assurer le suivi de ce vœu.
<b>FIN/V03/04.10</b>	Traitement fiscal des dons de charité	Sans réponse	La Commission demande que le vœu soit repris en considération.
<b>FIN/V04/04.10</b>	Indemnités forfaitaires des membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger	Réponse négative insatisfaisante	
<b>FIN/V05/04.10</b>	Diffusion d'information destinée aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger	Sans réponse	La Commission demande que le vœu soit repris en considération.
<b>FIN/M01/04.10</b>	Consulat de France à Port Gentil (Gabon), dit « consulat d'influence »	Réponse non satisfaisante	
<b>FIN/M02/04.10</b>	Demande de création d'un poste d'Attaché commercial à Gaborone (Botswana)	Réponse non satisfaisante	La Commission demande au Secrétariat général du CSFE de relancer le suivi de cette motion.
<b>FIN/M03/04.10</b>	Demande de création d'un poste de Conseiller économique à Kinshasa (République Démocratique du Congo)	Réponse relativement favorable	
<b>FIN/M04/04.10</b>	Demande de renouvellement du réseau radioélectrique (équipements fixes et mobiles) pour la sécurité de nos compatriotes à Kinshasa	Réponse détaillée relativement satisfaisante	

## **RENCONTRES AVEC LE MINISTÈRE DES FINANCES**

Suite à la proposition que M. Nicolas SARKOZY, alors ministre des Finances, avait présentée à l'Assemblée des Français de l'Étranger en octobre 2004, une délégation de l'Assemblée a été reçue à deux reprises (le 24 novembre 2004 par M. SARKOZY et par des membres de son cabinet, et le 4 mars 2005 par plusieurs membres du cabinet du ministre du Budget), afin d'aborder deux préoccupations des Français de l'étranger maintes fois exprimées par le passé :

1. le traitement fiscal des résidences dites secondaires détenues en France par des citoyens français résidant à l'étranger ;
2. le non reversement à des retraités français vivant dans certains pays africains des prestations de pension qui leur sont dues.

La Commission a écouté les commentaires d'un de ses membres, Roger Bonin, qui faisait partie de la délégation reçue par le ministère. Bien qu'aucune solution définitive n'ait été proposée, la volonté de résoudre d'ici la fin de l'été le problème du traitement fiscal des résidences secondaires a été clairement exprimée, et une séance de travail est prévue d'ici l'été. En ce qui concerne les remboursements de pensions, le ministère s'est dit favorable à des sanctions visant les pays qui ne respectent pas leurs obligations.

Les membres de la délégation ont retiré de leurs deux rencontres avec le ministère un sentiment général de réunion constructive et l'impression que leurs interlocuteurs étaient résolus à se concentrer sur les aspects pratiques des problèmes, dans un souci d'équité, plutôt que de s'en tenir aux textes et aux normes établies.

Si comme on peut l'espérer cette approche permet de résoudre des problèmes qui ont été évoqués de nombreuses fois sans succès, la Commission estime qu'un tel aboutissement devrait donner matière à réflexion sur le modus operandi de l'Assemblée des Français de l'Étranger. Si effectivement quelques rencontres directes s'avèrent plus efficaces que les échanges répétitifs et interminables de vœux et de réponses insatisfaisantes auxquels l'Assemblée est tellement habituée, il y a lieu de se pencher sur la définition éventuelle de nouvelles méthodes d'action, sans nécessairement remettre en cause le fonctionnement actuel de l'Assemblée.

## **PERSONNALITÉS INVITÉES**

La Commission a écouté les exposés des invités suivants :

- M. Jean-Michel SEVERINO** Directeur général de l’A.F.D. (Agence Française de Développement)  
**Sujet de l’exposé : Stratégie et projets de l’Agence Française de Développement**
- Mme Concetta Carestia LANCIAUX** Conseiller du Président, Groupe LVMH
- M. Jacky CHATELAIN** Directeur général de l’APEC (Association pour l’emploi des cadres)
- M. Yves GIROUARD** Directeur général du Réseau Magellan  
**Sujet commun aux trois exposés : Emploi des cadres français à l’étranger**

## **STRATÉGIE ET PROJETS DE L’A.F.D.**

La Commission a reçu M. Jean-Michel Severino, Directeur général de l’A.F.D., qui a fait le point sur le cheminement stratégique de l’A.F.D. et sur la réforme en cours. Il a ensuite répondu aux questions des membres de la Commission, dont la variété reflétait la diversité des situations locales auxquelles ils sont confrontés.

### Stratégie

Instrument bilatéral privilégié de la gestion par la France de son rapport au Sud dans la mondialisation, l’A.F.D., qui avait à l’origine une vocation africaine, procède à un élargissement géographique de son champ d’action, notamment par un redéploiement dans des pays à revenu moyen et dans les économies émergentes du bassin méditerranéen et de l’Extrême-Orient (Chine, Thaïlande), ainsi qu’en Inde, au Brésil, en Indonésie et au Sri Lanka.

D’autre part, l’A.F.D. prend maintenant en compte de nouvelles thématiques, axées sur les objectifs du millénaire pour le développement et sur les biens publics mondiaux, ce qui concerne, entre autres, l’environnement, la santé et les migrations. Elle se concentre par ailleurs sur le financement de solutions aux problèmes publics globaux, par le mixage et l’optimisation des instruments employés, et par son soutien aux opérateurs.

Dans la définition de sa stratégie, l’A.F.D. doit tenir compte du fait qu’elle a une taille modeste, puisque ses volumes ne représentent que 10 % de l’aide publique française au développement, 1 % de l’aide publique mondiale au développement, et 0,3 % des investissements dans les pays en voie de développement. C’est ce qui l’amène à optimiser ses actions, par la recherche et la promotion de partenariats et par l’emploi d’une gamme « universelle » d’instruments (prêts, dons, garanties, etc.) pour améliorer ses effets de levier. Cela se traduit par un coût réduit pour l’État et donc par un effet de levier maximal de l’aide publique au développement, dont le volume est en hausse, en pourcentage du PIB.

## Mise en œuvre de la réforme 2004

La réforme a demandé la désignation d'un pilote du dispositif français, doté d'une capacité d'arbitrage (entre secteurs, instruments, zones géographiques, etc.) et d'animation de l'APD française. Sa mise en œuvre consiste à transférer à l'AFD la gestion des projets et de l'assistance technique « non régaliennne » en matière de développement économique et social. L'enjeu porte sur environ 70 millions d'euros de nouveaux engagements par an et l'équivalent de 300 à 500 postes d'assistance technique.

La réforme consistera essentiellement à construire une nouvelle architecture stratégique, et à reformuler la gestion de l'assistance technique en vue d'un nouveau dispositif en 2006. Les aspects difficiles de la réforme concernent la taille des projets, la nature des opérateurs, les pays sans agence AFD, et l'assistance technique.

Le plan d'affaires de 2005 de l'AFD est présenté à l'Annexe I.

## **EMPLOI DES CADRES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER**

Souhaitant s'informer sur les tendances actuelles de l'emploi des cadres français à l'étranger, la Commission a écouté les exposés de trois personnalités spécialistes du sujet :

Mme Concetta LANCIAUX, Conseiller du Président du Groupe LVMH et Présidente de LVMH Italie, a présenté un exposé sur l'expatriation des cadres de son entreprise, telle qu'elle a évolué au cours des 20 dernières années. Cette évolution a connu trois phases principales : la « grande expatriation » (ou expatriation à très long terme des créateurs de filiales), puis une phase de contrats d'expatriation d'une durée moyenne de cinq ans, et enfin une phase de « transferts internationaux », caractérisée par des contrats de trois ans maximum qui s'inscrivent dans une logique de développement de carrière, et par des missions de courte durée (3 à 9 mois), le souci étant de développer un management local à l'étranger, soutenu par des cadres français exerçant des rôles temporaires très variés.

M. Jacky CHATELAIN, Directeur général de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), dirige une association créée par un groupe de cinq organismes syndicaux. Il a fait le point sur le phénomène des cadres expatriés français, dont le nombre est estimé à 140 000 personnes, soit 4,5 % du total des cadres travaillant en France. Considérant le phénomène comme un signe du dynamisme de la France dans le monde, il a souligné le paradoxe de l'injonction faite aux jeunes d'avoir une expérience à l'étranger avec la dénonciation de la « fuite des cerveaux ».

M. Yves GIROUARD est Directeur général du Réseau Magellan, qui regroupe un certain nombre de grandes entreprises d'envergure mondiale confrontées à des problèmes similaires de gestion des ressources humaines dans le contexte de la mondialisation de leurs activités. Ces entreprises ont fondé le réseau Magellan dans le but de s'informer mutuellement sur les réponses à donner à leurs préoccupations communes de gestion des RH dans leur développement à l'étranger. Le réseau Magellan n'est pas prestataire de services destinés à des tiers, mais il entretient de nombreuses relations avec des firmes de nationalités diverses spécialisées dans les services de conseil en gestion des ressources humaines. M. Yves GIROUARD est l'auteur de *Expatrié : Rêve et réalité*, publié par les Éditions Liaisons, et peut être rejoint à l'adresse e-mail [yves.girouard@wanadoo.fr](mailto:yves.girouard@wanadoo.fr). L'essentiel de son exposé est présenté à l'Annexe II.

Les membres de la Commission ont été vivement intéressés par les exposés de leurs trois invités, qui ont abordé la question de l'emploi des cadres français à l'étranger selon trois optiques

différentes, mais dont les principales observations concordent remarquablement. La Commission a notamment relevé les points suivants :

- Comme l'économie française, les entreprises françaises sont profondément engagées dans le mouvement de la mondialisation, au point que leur nationalité même devient contestable.
- L'expatriation à long terme cède de plus en plus la place à une expatriation à court terme caractérisée par des missions à caractère ponctuel.
- Passant du « modèle colonial » au modèle internationalisé, le problème de l'expatriation devient un problème plus global de mobilité internationale.
- Les mêmes obstacles à l'expatriation se retrouvent dans toutes les entreprises, notamment au niveau des préoccupations familiales des candidats à l'expatriation (continuité de la scolarisation des enfants, aspirations professionnelles du conjoint, soutien des parents âgés, préoccupations relatives à la sécurité de la retraite, etc.).
- Les entreprises multinationales ont de plus en plus le souci de former des cadres locaux dans leurs filiales à l'étranger.
- La diversité des contextes économiques, sociaux, culturels et fiscaux aboutit à une complexité croissante de la gestion internationale des ressources humaines, ce qui se traduit par une volonté croissante d'harmonisation.
- L'optique nationale de l'entreprise qui exerce des activités à l'étranger cède maintenant la place à une optique d'internationalisation.

## **RECUEIL DES VŒUX ET MOTIONS**

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**2<sup>ème</sup> session**

**07 au 12 mars 2005**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu : n° FIN/V01/05.03**

**Objet : Prolongation des délais de paiements fiscaux pour les Français établis hors de France**

**L'A.F.E.,**

- **Considérant** que, en raison des délais postaux, la réception par les Français établis hors de France des envois effectués par les différents organismes dépendant du Ministère des Finances est souvent tardive;

**Émet le vœu**

- que le délai entre la date de mise en recouvrement et la date limite de paiement soit porté à quatre mois pour tous les différents impôts et taxes auxquels les Français établis hors de France sont assujettis.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**2<sup>ème</sup> session**

**07 au 12 mars 2005**

**COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu - FIN/V02/05.03**

**Objet : Association de l'A.F.E. à la réflexion sur l'avenir de  
l'Aide Publique au Développement (A.P.D.)**

**L'A.F.E.,**

**Considérant**

- que le Ministre Délégué à la coopération a apporté une réponse favorable au vœu n° 2 de septembre 2004 sur l'association de l'A.F.E. à la réflexion sur l'avenir de l'A.P.D. ;
- que la réforme du dispositif de l'A.P.D. a fait notamment l'objet d'un arrêté le 20/07/04 ;
- qu'une réunion a eu lieu en novembre 2004 sur les modalités de mise en œuvre de cette politique par le C.I.C.I.D, pour laquelle l'A.F.E. n'a pas été consultée ;
- que nombre de décisions restent à prendre, notamment sur le statut de l'Assistance Technique Française, qui ne sauraient laisser l'A.F.E. indifférente ;

**Émet le vœu**

- que le calendrier des futures réunions sur le sujet soit communiqué à l'A.F.E. ;
- que des représentants de cette Assemblée y soient invités ;
- que les compte-rendu des réunions (y compris celles déjà réalisées) soient transmis à la Commission des finances et des affaires économiques de l'A.F.E.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**2<sup>ème</sup> session**

**07 au 12 mars 2005**

**COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu - FIN/V03/05.03**

**Objet : Paiement des pensions et retraites aux Français résidant à l'étranger**

**L'A.F.E.,**

**Considérant**

- que le nombre de retraités français établis à l'étranger ne cesse de croître ;
- que ces personnes n'ont pas vraiment à leur disposition tous les renseignements nécessaires concernant les moyens modernes de communication et les transferts de fonds, ni une mobilité suffisante pour effectuer les démarches et recherches nécessaires ;
- que ces retraités ne disposent pas systématiquement de compte bancaire en France ;

**Émet le vœu**

- que l'administration prenne les mesures nécessaires pour que, sur sa demande expresse, le retraité reçoive les montants qui lui sont attribués sur le compte bancaire de son choix qu'il désignera à cet effet, en France ou à l'étranger.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>	
<b>Nombre de voix pour</b>		<b>8</b>
<b>Nombre de voix contre</b>		<b>3</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>		

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**2<sup>ème</sup> session**

**07 au 12 mars 2005**

**COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu - FIN/V04/05.03**

**Objet : Situation fiscale des retraités français établis dans certains pays d'Afrique**

**L'AFE,**

**Considérant**

- qu'au titre de la convention fiscale franco-sénégalaise de 1974, art. 21, les résidents français du Sénégal titulaires de retraites françaises sont imposables au Sénégal selon le barème fiscal sénégalais ;
- qu'il en résulte, pour nos compatriotes concernés, une fiscalité extrêmement lourde, voire confiscatoire, compte tenu de la très grande disparité entre les pensions et retraites versées par l'État sénégalais et par l'État français ;
- que des conventions fiscales plus récentes, telles que celle conclue avec la République de Guinée le 15 février 1999 et mise en œuvre le 1<sup>er</sup> octobre 2004, adoptent sur ce sujet, au vu des articles 18 & 19, de nouvelles dispositions laissant à l'État qui verse la pension ou la retraite le bénéfice de l'impôt auquel elle donne lieu ;

**Émet le vœu**

- que soit renégociée la convention fiscale franco-sénégalaise de 1974 en son article 21, dans le sens des articles 18 & 19 de la convention fiscale conclue le 15 février 1999 avec la République de Guinée ;
- plus généralement, que les dispositions des conventions fiscales concernant l'imposition des pensions et retraites françaises soient harmonisées dans le sens le plus favorable à nos compatriotes résidant à l'étranger qui en sont titulaires.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité</b> <b>Nombre de voix pour</b> <b>Nombre de voix contre</b> <b>Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**2<sup>ème</sup> session**

**07 au 12 mars 2005**

**COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu - FIN/V05/05.03**

**Objet : Diffusion aux membres de l'A.F.E. de la *Lettre du Gouvernement***

**L'A.F.E.,**

- **Considérant** que les conseillers de l'A.F.E. doivent être destinataires, dans le cadre de leur mandat, des informations gouvernementales diffusées par la *Lettre du Gouvernement* distribuée, entre autres, aux ambassades et aux consulats ;

**Émet le vœu**

- que chaque conseiller reçoive la *Lettre du Gouvernement*.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**2<sup>ème</sup> session**

**07 au 12 mars 2005**

**COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Motion - FIN/M01/05.03**

**Objet : Mensualisation des allocataires du CCPAS d'Annaba (Algérie)**

**L'A.F.E.,**

**Considérant**

- que tous les Français résidant en Algérie doivent être traités sans discrimination ;
- que les conditions de vie y sont difficiles et que la périodicité trimestrielle des prestations versées à Annaba les aggrave;
- que les allocataires du CCPAS de la circonscription d'Alger sont mensualisés conformément à la législation ;

**Demande**

- que les allocataires du CCPAS d'Annaba soient mensualisés au même titre que leurs compatriotes de la circonscription d'Alger et conformément à la réglementation en vigueur.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>
<b>Unanimité</b> <b>Nombre de voix pour</b> <b>Nombre de voix contre</b> <b>Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>

**A fait l'objet de l'affichage réglementaire**

Arrêté du 15 novembre 2004 portant approbation du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'Étranger.  
Article 5 :... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...

**COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Motion - FIN/M02/05.03**

**Objet : Devenir des écoles publiques conventionnées au Gabon**

**L'A.F.E.,**

**Considérant**

- le cas particulier des écoles publiques conventionnées, écoles primaires publiques gabonaises, qui dispensent un enseignement sur la base de programmes français, homologuées par le Ministère Français de l'Education Nationale, par des instituteurs enseignant le français au titre de l'assistance technique en l'absence de section primaire dans des établissements français du Gabon ;
- que l'évolution de notre coopération avec ces écoles a pour conséquence un désengagement progressif vis-à-vis de leur gestion et leur intégration au système scolaire gabonais ;
- que les établissements d'enseignement français jouent un rôle prépondérant et déterminant dans la définition des critères, choix et priorités quant à l'expatriation de nos compatriotes ;

**Demande**

- que l'évolution engagée des EPC au Gabon fasse l'objet de mesures d'accompagnement suivant un calendrier accepté entre les parties ;
- que la déflation contrôlée de l'assistance technique comportant un volet d'intégration progressive des nationaux se fasse de manière à offrir, in fine, pour la scolarisation des enfants français de section primaire au Gabon, le choix entre des EPC placés soit sous la responsabilité des autorités gabonaises, soit sous celle d'établissements conventionnés AEFÉ susceptibles de voir le jour ;
- que le désengagement de l'assistance technique des EPC soit conduit à son terme sous le contrôle étroit des services de coopération du MAE.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>
<b>Unanimité</b> <b>Nombre de voix pour</b> <b>Nombre de voix contre</b> <b>Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>

**A fait l'objet de l'affichage réglementaire**

Arrêté du 15 novembre 2004 portant approbation du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'Étranger.  
Article 5 :.... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...

## ANNEXE I

Plan d'affaires de 2005 de l'AFD

## ANNEXE II

Exposé de M. Yves GIROUARD  
Directeur général du Réseau Magellan